

Demande de participation au programme volontaire de réduction du temps de travail (PVRTT)

Identification	
Nom :	NAS :
Adresse personnelle :	
Discipline :	
Réduction de la charge d'enseignement	
Nombre d'heures de réduction	
Session Automne	Session Hiver
Réduction du traitement	
<p>La participation au programme est établie pour une session à la fois ou pour toute l'année. La réduction du traitement est effective pendant la durée du programme. Il est cependant possible, dans le cas où la réduction de la charge d'enseignement ne vise qu'une seule session, d'étaler la réduction du traitement sur l'année. La demande sera alors considérée comme une demande annuelle.</p> <p>Si vous voulez bénéficier de cette mesure, veuillez cocher ici :</p>	
Signature de l'enseignant(e) _____ Date : _____	
Critères d'admissibilité	
<ul style="list-style-type: none">• 3 ans d'ancienneté• Pour l'enseignant non permanent, détenir une charge d'enseignement à temps complet pour l'année où il désire participer.• Pour une demande annuelle, la charge d'enseignement ne peut être inférieure à 0,4 ETC ou supérieure à 0,9 ETC.• Pour une demande pour une session, la charge d'enseignement ne peut être supérieure à 0,80 pour cette session.	
Date limite pour déposer une demande	
Pour la session d'automne : le 15 mai	Pour la session d'hiver : le 15 novembre

Retourner le formulaire à Carole Mercier au Service des ressources humaines.